

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 20 (1912)

Heft: 3

Rubrik: Le comité central de l'Alliance des samaritains suisses aux sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tainement intervenues par patriotisme et solidarité, mais nous pensons que « toute peine mérite son salaire ». Cela nous fait espérer que les Comités de toutes les sections intéressées s'occuperont avec d'autant plus d'ardeur de la carte du 1^{er} août, qu'il tombera dans leurs caisses des sommes plus considérables et que leur travail aura été plus grand, partant plus fructueux.

Comme les cartes doivent être commandées sous peu, nous serons obligés de faire savoir au Comité de la fête nationale, avant le 15 février, le chiffre total des cartes que nous devons réserver pour notre association. Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer dès que possible le nombre des cartes que vous désirez commander pour votre section. Ces cartes vous seront adressées contre remboursement quelque temps avant le 1^{er} août 1912.

Dans l'espoir de voir votre section contribuer vigoureusement à la vente des cartes officielles du 1^{er} août, nous joignons à ces lignes un formulaire que nous vous prions instamment de nous retourner rempli avant le 15 février, et nous vous adressons, MM., l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Bâle et Berne, le 19 janvier 1912.

Pour la Direction de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge,

Le président: **Iselin**, Conseiller nat. Le secrétaire: **D^r W. Sahli**.

Note de la Rédaction: La *Croix-Rouge suisse* publiera sous peu des vignettes des deux cartes. L'une représente un « Signaleur sur la montagne », l'autre un « Retour du feu de la fête nationale »

Le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses aux sections

Chers collègues,

Nous avons l'avantage de vous faire savoir que

l'Assemblée annuelle des délégués

aura lieu cette année le 2 juin à **Neuchâtel**. — En vous rappelant les §§ 11-14 des statuts, nous vous prions de nous donner les noms de vos délégués et de nous communiquer jusqu'au 20 avril les objets que vous désireriez voir portés à l'ordre du jour. Après ce délai, l'ordre du jour définitif sera établi et adressé à toutes nos sections.

Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la Société suisse de la Croix-Rouge à faire vendre par nos sections 30,000 cartes de la fête nationale du 1^{er} août. Bien que ce nombre soit déjà atteint par les commandes que nous avons reçues de la part des sections, nous vous engageons vivement à nous en commander encore.

Afin de terminer en temps utile notre rapport de gestion, et de pouvoir faire une prompte remise de nos charges à nos successeurs, nous vous informons que nous prendrons la liberté de prélever les **cotisations annuelles pour 1912** dès le mois d'avril. Cette contribution est de 30 ct. par membre actif.

Pour la Société de la Croix-Rouge l'allocation due par les anciennes sections est la même qu'en 1911. Les sections nouvellement fondées et qui désireraient verser une somme plus élevée que la contribution minimale de 5 fr., voudront bien le communiquer sans retard à notre caissier central (§ 3, a, des statuts centr.).

Dans l'espoir qu'un très grand nombre de sections seront représentées à l'assemblée de Neuchâtel, nous vous présentons, chers collègues, l'expression de nos meilleures salutations.

Baden, en février 1912.

Pour le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses,

Le président:
A. Gantner.

Le secrétaire:
W. Merz.

Le caissier:
Emile Rauber.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge de Vevey et Société des samaritains. — Du rapport de gestion pour 1911, présenté à l'assemblée de la Croix-Rouge de Vevey par son président, M. le docteur de la Harpe, nous extrayons les renseignements suivants:

La société a organisé un cours de pansement et de soins aux blessés qui dura du 10 novembre 1910 au 20 février 1911 et qui réunit 55 participants. Les cours eurent lieu au Collège primaire des garçons. La société est reconnaissante à la Municipalité de Vevey, qui a mis gratuitement les locaux nécessaires à sa disposition.

A la fin du cours, 46 diplômes furent délivrés après un examen très satisfaisant. Les diplômés décidèrent de se réunir en un groupement ayant pour but de maintenir et d'augmenter encore les connaissances acquises. Ce groupement prit le titre de « Société des samaritains de la Croix-Rouge veveysanne » et s'affilia à l'Alliance des samaritains suisses.

Cet hiver, un nouveau cours de pansement a été ouvert; il est suivi par 41 dames et messieurs et se terminera le 8 février par un examen auquel assisteront MM. les docteurs de Marval et Ceresole, en qualité d'experts.

Le 26 février 1911, Vevey reçut l'assemblée cantonale des délégués de la Croix-Rouge vaudoise. C'était la première fois que ceux-ci se réunissaient en dehors de Lausanne.

La société possédait, au 31 décembre 1911, 280 membres. Le rapport remarque que le nombre des membres pourrait être plus élevé.

Pour 1912, la société se propose: 1° de faire donner une ou deux conférences instructives; 2° d'organiser un cours de soins à donner aux malades; 3° d'allouer 300 fr. au Dispensaire fondé par l'Administration des secours publics de Vevey (dépôt d'ustensiles sanitaires pour malades); 4° d'accorder 250 francs à la Société des samaritains de la Croix-Rouge veveysanne; 5° de verser 350 francs pour créer un fonds de réserve destiné à l'organisation future d'une colonne de transports.

Le Comité a été constitué comme suit: Président, M. le docteur R. de la Harpe; vice-président, M. Aug. Seiler; secrétaire, M. Ed. Rigassi; caissier, M. Louis Michel; membres, M^{me} Vuadens, M^{lles} van Muyden et Roy; adjoints, M. Gérard de Palézieux; M. von Auw, administrateur du matériel.

* * *

Dans la même assemblée a été lu le rapport présidentiel de la Société des samaritains de la Croix-Rouge, fondée, comme il est dit ci-dessus, par les personnes diplômées du premier cours de pansement; au 31 décembre 1911, elle comptait 47 membres.

En 1911 eurent lieu 4 exercices pratiques: le 1^{er} mai, au collège des garçons, exercices de pansement, transport au moyen de la voitu-